

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS
**
MÉDAILLES
**
RG FFF
Article 160
**
Planning des formations
**
Règlement Challenge
Dynamique

Procès-verbaux

**
Commission Organisation
des Championnats &
Coupes
**
Commission des Statuts
& Règlements
**
Commission Futsal/
Football Diversifié
**
Commission
Féminines
**
Commission des
Calendriers

Annexes

**
Amendes
**

A Consulter sur Footclub

Commission de Discipline
+
Sanctions



Egalement
consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

INFO CLUBS

Appel à CANDIDATURES

1- Pour la Finale des Coupes du Val de Marne de Football « FUTSAL SENIORS »



Cahier des Charges :

1 Gymnase + tribune + minimum 4 vestiaires

2- ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

« 7 ou 14 Octobre 2023 »



Cahier des charges :

1 grande salle (250 places assises) + 1 Estrade + Hall d'accueil

Les Lettres de candidature sont à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le Président du District du val de marne.

RAPPEL

Le Comité de Direction réuni le 07 décembre 2022, après étude des retours des Clubs relatifs au sondage effectué sur les rencontres du week-end de la Pentecôte a donné une suite favorable.

De ce fait, l'intégralité des rencontres prévues les 26 et 27 mai 2023 ont été avancées
au 06 et 07 Mai 2023.

Pour les clubs qui avaient des rencontres prévues Le 07 Mai 2023 (groupe de 14) SENIORS D1 / D4 A & B / CDM D1 et ANCIENS D4, **les matchs ont été avancés au 05 Mars 2023.**

MÉDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison 2022/2023 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (*bulletin en annexe du journal*) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
 - Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.
- Jusqu'au 31 Mai 2023 (aucune demande ne sera acceptée après cette date).**



COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

INFO CLUBS

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.

(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérégations

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

DONS AUX ŒUVRES 2023

« FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES » – POUR LES IMPOTS 2022

Conditions d'éligibilité

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable.**

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu.**

Retrouvez à l'intérieur du journal : FICHE PRATIQUE / FORMULAIRE 11580.03 /

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOUS EN BLEU

Dans le cadre de la campagne « Tous en Bleu » du club de football US Créteil-Lusitanos, nous vous invitons à voir l'ensemble des matchs de l'USCL, qui évolue dans le championnat National 2 cette saison.

En effet, nous invitons tous les clubs du District afin qu'ils puissent profiter d'un match de football de qualité et de son ambiance conviviale.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons à voir tous les matchs de l'USCL ! Cette invitation est bien sûr gratuite, et valable tout au long de la saison.

N'hésitez pas à revenir vers actions@uscl.fr pour toutes questions et inscriptions, notamment quant à l'organisation.

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison
Il est applicable dès la 1^{ère} journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

U16 D1, D2,

FUTSAL D1 et D2

Féminins D1

U14 D1

U18 D1, D2,

CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.

Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022).

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94

2022/2023

AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

TOURNOIS PROVINCE

ACS MORIERES

Organise son 35^{ème} Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20

L'AS FONTONNE

Organise son 34^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL VETERANS, les 18-19-20 Mai 2023

Contact : Secrétariat : 04.93.33.50.76 /Gilles MASSA : 06.27.04.71.63/Franck SIMOES : 06.23.83.94.45

club@asfontonne-antibes.com

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales

Organise son 36^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les **27 et 28 mai 2023 (Pentecôte)** en catégories **U11, U13, U15 et U17**.

Contact : Laurent Balluais / Responsable Tournois

fcsolerien@free.fr -07.81.98.42.56

YELLOW'CUP

TOURNOI NATIONAL U12-U13 - FC JARD-AVRILLE

Week-end du 27 et 28 Mai 2023 à Jard sur Mer

Contact : QUENTIN RAMBAUD 06.11.49.77.63 / q.rambaud.fcja@gmail.com

FC ST GEORGES S/EURE (PERIPHERIE DE CHARTRES)

Organise cette année ses habituels Tournois **U9 à U15** Jeunes les **Dimanche 9 avril** et **Lundi 10 avril** (Dimanche et lundi de Pâques)

Contacts : 07.61.60.12.18 (Maxime Responsable tournois) / 06.67.36.08.79 (Alain Secrétaire) /

06.14.21.68.66 (Fanny Présidente) ou par mail 518760@lcfoot.fr

L'organisateur du "Tournoi Solidaire" au profit de l'Association Cassandra recherche un club pouvant accueillir la 2^{ème} édition.

En 2018, Florian à lancer l'idée d'un Tournoi de Football au profit de l'Association pour laquelle il était bénévoles. L'Association Cassandra, qui lutte contre les cancers pédiatriques, à été créé en 2015 par les parents de la petite Cassandra, atteinte d'une Leucémie et malheureusement décédé à l'âge de 21 mois.

La 1^{ère} édition du Tournoi c'est :

- 12 Clubs
- 3 Départements représenter
- + de 130 enfants
- Parrain de la journée --> Joueur Professionnel accompagné d'un ancien joueur pro également
- Speaker officiel du Stade de Reims
- Entre 6 et 8 matchs par équipes
- Récompenses individuels et collectives pour tout le monde

Si vous souhaitez accueillir une édition du Tournoi sur vos infrastructures, si vous avez des questions sur le petit cahier des charges à respecter ou toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter Florian Lambert au mails ou numéro suivant :

lambert.f@yahoo.com -06 28 80 04 93

Pour une organisation en bonne et due forme en début de saison sportive (Septembre/Octobre) Une réponse est attendue avant le Dimanche 12 Mars 2023 .



DEMANDE DE MEDAILLE



Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2022 /2023

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2023)

JE SOUSSIGNÉ(E) :

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :

.....

.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :

.....

.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - 15 années en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DE BRONZE |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DEVERMEIL |_|_|_|_|

A

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

LE



PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
13/10/2022	14/10/2022	CHARENTON
17/11/2022	18/11/2022	THIAIS
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	FONTENAY SS B
15/05/2023	16/05/2023	CHEVILLY LARUE
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	FONTENAY SS B
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	DISTRICT

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
16/03/2023	17/03/2023	LA QUEUE EN B
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
28/11/2022	29/11/2022	CHEVILLY LARUE
26/01/2023	27/01/2023	THIAIS
09/03/2023	10/03/2023	ORLY
08/06/2023	09/06/2023	VITRY S SEINE

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
03/10/2022	04/10/2022	RUNGIS
05/01/2023	06/01/2023	MAROLLES
27/03/2023	28/03/2023	ORLY

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
17/11/2022	18/11/2022	MAROLLES
06/02/2023	07/02/2023	DISTRICT
03/04/2023	04/04/2023	DISTRICT

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
27/10/2022	28/10/2022	CHAMPIGNY
27/04/2023	28/04/2023	CHAMPIGNY
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
30/03/2023	31/03/2023	THIAIS
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
10/06/2023	10/06/2023	PARC DU TREMBLAY

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE – 2022 / 2023

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.

Des récompenses pour les 10 premiers clubs –

Les 5 premiers = Malle pédagogique + Buts = 800 euros –

Du 6 -ème au 10 -ème = Malle pédagogique = 400 euros –

Si 100 pts / 100 = Dotation X2 = 1600 euros

DES CRITERES REALISABLES :

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION – 30 PTS – Participer aux pratiques / aux réunions / CR plateau et FMI.

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL – 20 PTS - Réaliser au moins 2 actions PEF – Communiquer le CR et les photos des actions.

FORMATION – 35 PTS – Inscrire mes dirigeants et éducateurs aux formations organisées par le district , y compris les certifications .

DISCIPLINE EDUCATEURS ET DIRIGEANTS – 10 PTS – Aucun éducateur et dirigeant sanctionné de 6 matchs et plus

DIAGNOSTIC LABEL – 5 PTS – Réalisation sur Footclubs du diagnostic label.

Je réalise des actions du PEF avec compte rendu et photos ,

je fais mon diagnostic label sur Footclubs,

j'envoie mes éducateurs et dirigeants en formation,

je sensibilise mes dirigeants et éducateurs au respect des arbitres et des adversaires

mon école de foot participe aux pratiques district avec envoi compte rendu ou FMI.

JE PEUX PERMETTRE A MON CLUB UNE DOTATION DE 1600 – 800 – OU 400 EUROS

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 11 Avril 2023

Présent : MME. POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, DIAZ, ARNAUD, BRUNET.

Assiste : M. DARDENNES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de Marne.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Le bâtiment Football et les vestiaires du Parc du Tremblay seront fermés

*LE DIMANCHE 30 AVRIL 2023,

*LES LUNDIS 1^{ER} ET 8 MAI 2023

*LE JEUDI 18 MAI 2023

Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14

Les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

RAPPEL AUX CLUBS

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d’y participer jusqu’à leur terme.

L’engagement d’une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l’absence de l’une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu’à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d’une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d’obligation.

11.2 - L’équipe qui entraîne les obligations en termes d’équipes obligatoires est l’équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l’équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l’équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l’équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l’équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L’équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l’accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n’ayant plus le nombre d’équipes de jeunes obligatoires sont tenus d’en informer le District.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

533680 - ASOMBA Séniors D2.B

Courrier d'ASOMBA du 11/04/2023.

La commission enregistre le forfait général de ASOMBA.

Match 24653130 : CACHAN ASC CO / ASOMBA Séniors D2.B du 16/04/2023

Courriel de Cachan du 11/04/2023 (report de match)

En réponse à votre courriel, l'équipe de ASOMBA est forfait général, donc votre match n'aura pas lieu.

Match 24653476 : VERS L'AVANT 1 / THIAIS FC 2 Séniors D3.B du 12/03/2023

Reprise du dossier :

La commission convoque pour sa réunion du Mardi 18 avril 2023 à 18h :

-les 2 capitaines et les responsables des 2 équipes.

Présence obligatoire sous peine de match perdu.

Match 25132393 : HAY LES ROSES CA 2 / BOISSY FC 2 Séniors D4.A du 22/01/2023 remis au 9/04/23

Courriel de Boissy FC du 06/04/23.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de BOISSY FC 2.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	30 Avril 2023	Effectué
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Coupe VDM Séniors Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	30 Avril 2023	Effectué
½ Finale	21 Mai 2023	9 Mai 2023
Finale	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	30 Avril 2023	Effectué
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT ANCIENS

Match 25043083 : VILLENEUVE ST G. POR 11 / PORT.ACA.CHAMPIGNY 12 Anciens D3.B du 26/03/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de PORT. AVA. CHAMPIGNY 12.

Match 24677021 : VILLEJUIF E. BENFICA 11 / CRETEIL LUSITANOS US 11 Anciens D3.A du 07/05/2023

Accord des 2 clubs via footclub du 07/04/23.

Accord de la commission le match se jouera le 21/05/2023.

Coupe ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
¼ Finale	30 Avril 2023	Effectué
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 30 AVRIL 2023 à 09h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. (à la charge du club recevant, paiement le jour du match).

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Match 25153884 : ST MAUR VGA US 13 / NOGENT FC 12 + 45 ans poule B du 07/05/2023

Accord des 2 clubs via footclub du 07/04/23.

Accord de la commission le match se jouera le 21/05/2023.

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
¼ Finale	23 Avril 2023	4 Avril 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT +55 ANS

Coupe VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
¼ finale	06 Mai 2023	18 Avril 2023
½ Finale	20 Mai 2023	5 Mai 2023
Finale	17 Juin 2023	

CHAMPIONNAT FEMININS

Match 25655089 : THIAIS FC / VILLEJUIF US U18 & séniors F du 08/04/2023

Courriel de Villejuif du 08/04/23.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de VILLEJUIF US.

Match 25654356 : ECOLE PLESSEENNE DE 1 / CHAMPIGNY FC 94 U13 F du 02/04/2023

Reprise du dossier.

Audition de :

-Ecole Plésséenne : MM. Dogui Khalil , Kevin Bonsard Mme Sandrine Iacovella

-FC Champigny : MM. Belkacem Yaiche, Rabia Smaki Mme Cabnal Lopes Cildy

La commission rappelle les dirigeants des deux clubs à plus de modération dans leur comportement.

Coupe FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	8 Avril 2023	<i>Effectué</i>
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	<i>Effectué</i>
<i>Finale</i>	17 Juin 2023	

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	06 Mai 2023	18 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	20 Mai 2023	9 Mai 2023
<i>Finale</i>	17 Juin 2023	

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	<i>Effectué</i>
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	<i>Effectué</i>
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT U18

RAPPEL !!

Dossier en retour de la Commission de Discipline (du 31/01/23)

Terrain suspendu de AS ORLY U18 D3.B.

La Commission rappelle que ce club doit communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain pour les rencontres :

- 25132870 – AVS ORLY / FC BOISSY du 16/04/23
- 25132881 - AVS ORLY / ECOLE PLESSEENNE DE 1 du 28/05/23
- 25132885 - AVS ORLY / VITRY ES 2 du 04/06/23

Match 24654919 : RUNGIS US / CHOISY LE ROI AS U18 D1.A du 16/04/2023

Courriel de Rungis du 11/04/2023 (changement d'horaire et de terrain)

Accord de la Commission, le match se jouera à 12h15 sur le terrain n°1.

Prévenir vos adversaires.

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	23 Avril 2023	Effectué
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT U16

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	23 Avril 2023	Effectué
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Match 24654919 : RUNGIS US 2 / ST MANDE FC U16 D3.A du 16/04/2023

Courriel de Rungis du 11/04/2023 (changement d'horaire et de terrain)

Accord de la Commission, le match se jouera à 13h sur le terrain n°2.

Prévenir vos adversaires.

Match 24654824 : VILLIERS ES / VAL DE FONTENAY AS U16 D3.C du 26/03/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de VILLIERS ES 1.

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	2 Avril 2023	Effectué
¼ Finale	23 Avril 2023	Effectué
½ Finale	21 Mai 2023	9 Mai 2023
Finale	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT U14

Match 24675422 : JOINVILLE RC 3 / CHAMPIGNY FC 1 U14 D1 du 01/04/2023

Erreur administrative journée de championnat le même jour.

La commission reporte le match au 29/04/2023. Les clubs ont la possibilité de jouer en semaine après accord à transmettre au District.

Coupe VDM U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	29 Avril 2023	Effectué
½ Finale	20 Mai 2023	Effectué
Finale	17 Juin 2023	

INFO

Suite à une erreur administrative, la commission fixe les ¼ de finales au 29/04/2023 à 16h. Les clubs ont la possibilité de jouer en semaine jusqu'au 08/05/2023 date butoir (prévenir le District).

-3 arbitres seront désignés sur chaque rencontre.

Coupe Amitié U14		
CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE		
	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	08 Avril 2023	<i>Effectué</i>
<i>½ Finale</i>	20 Mai 2023	9 Mai 2023
<i>Finale</i>	17 Juin 2023	

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 11/04/2023

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme POLICON
MM. TAVENOT- GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

SENIORS

SENIORS – D1 - MATCH 25041220 – THIAIS FC 1 / NOGENT FC 1 du 12/03/2023

Demande d'évocation du club de **NOGENT FC 1** par courriel en date du 03/04/2023 quant à l'inscription sur la FMI du joueur **M.DIENE Mouhamadou** du club de **THIAIS FC 1** venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du certificat international de transfert (CIT) .

Considérant que le club de **THIAIS FC 1** informé le **03/04/2023** de la demande d'évocation, a demandé par courriel un délai supplémentaire d'une semaine afin de fournir ses observations.

La commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort l'évocation RECEVABLE car rentrant effectivement dans le champ d'application d'une évocation.

La commission transmet une demande d'information à la FFF et ce, pour le joueur du club de THIAIS FC 1 à savoir : M.DIENE Mouhamadou

SENIORS – D2 / B - MATCH 24653098 – VILLENEUVE ABLON US 2 / FRESNES A.A.S. 1 du 02/04/2023

Demande d'évocation du club de **VILLENEUVE ABLON US 2** par lettre du 03/04/2023 sur la participation et la qualification du joueur **FOFANA Ibrahima** du club de **FRESNES A.A.S. 1** susceptible d'être suspendu,

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier instance.

Considérant que le club de **FRESNES A.A.S. 1** informé le 03/04/2023 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier, dans les délais impartis,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 21/03/2023 de 1 match ferme de suspension suite à récurrence d'avertissements lors de la rencontre de championnat disputée le 12/03/2023 contre VAL DE BIEVRE FC avec l'équipe SENIORS – D2/B du club de **FRESNES A.A.S. 1**

Considérant que ladite sanction applicable à compter du 27/03/2023 a été publiée dans FOOT 2000 le 23/03/2023, et n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement,

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe **SENIORS 1** de **FRESNES A.A.S. 1**

Considérant qu'aucune rencontre officielle n'a été disputée entre le 27/03/2023 et le 02/04/2023

Considérant que le joueur a participé à la rencontre en rubrique,

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe SENIORS 1 de **FRESNES A.A.S. 1** au club de **VILLENEUVE ABLON US 2** puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **FOFANA Ibrahima** du club de **FRESNES A.A.S. 1** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

Décide match perdu par pénalité au club de FRESNES A.A.S. 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de VILLENEUVE ABLON US 2 (3 points, 3 buts).

Débit : FRESNES A.A.S. 1	50,00€
Crédit : VILLENEUVE ABLON US 2	43,50€

De plus, la commission *inflige une amende de 50,00 euros au club de FRESNES A.A.S. 1 pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et ce conformément à l'annexe financière, et suivant l'article 226.5 des RG de la FFF, inflige un match de suspension ferme à compter du 17/04/2023 au joueur FOFANA Ibrahima pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.*

SENIORS – D1 - MATCH 25041205 – CHOISY LE ROI AS 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 du 02/04/2023

La commission prend connaissance du courriel du club de **CHOISY LE ROI AS 2** quant à la participation et la qualification d'un joueur du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** non licencié et se faisant passer pour le joueur **GBEUHI Gaël**.

La commission convoque pour sa réunion du 17/04/2023 à 18 heures :

AS CHOISY LE ROI :

M. FRISONE Flavio, capitaine
M.AFONSO FERGE Damien, éducateur
M. Le Président ou son représentant,

CHEVILLY LARUE ELAN 1 :

M.GBEUHI Gaël, joueur n°11
M.DINDAINE Thomas, joueur n°12
M. CAMARA Chikhouna, capitaine
M. BLANC Christophe, éducateur
M. le Président ou son représentant

OFFICIELS :

M. PETER Hugues, Arbitre central
M. SIHL Nicolas, Arbitre assistant 1
M. ABDELLI Oualid, Arbitre assistant 2

**Toutes les personnes convoquées doivent être munies de leurs licences et pièces d'identité.
PRESENCE INDISPENSABLE.**

**SENIORS – D2 / A - MATCH 24652964 – MAISONS ALFORT FC 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 2
du 02/04/2023**

Réclamation du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 2** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **MAISONS ALFORT FC 2** susceptibles d'avoir participé à la rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club à savoir : **MAISONS ALFORT FC 1**.

Après vérifications, il s'avère que l'équipe supérieure du club soit **MAISONS ALFORT FC 1** rencontrait le même jour 02/04/2023 l'équipe de LE PERREUX FR 1 en SENIORS R3/A.

Par ces motifs, la commission dit la réclamation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS – D4 / A - MATCH 25132416 – PHARE S. ZARZISSIEN / AZ ZENAGA du 02/04/2023

Réclamation du club de **PHARE S. ZARZISSIEN** sur la qualification et la participation du joueur U19 **MANDILE Ilies** du club de **AZ ZENAGA** pour motif de « INTERDICTION DE SURCLASSEMENT ».

Ce joueur se présente avec une licence datée du 23/02/2023 avec le cachet « SURCLASSEMENT INTERDIT » mais avec une licence de renouvellement ce qui implique que la date du 31/01 ne rentre pas en ligne de compte.

Ce joueur n'a donc seulement pas le droit de participer à une rencontre SENIOR de catégorie supérieure (D1, et R3 à R1).

La commission après lecture de la FMI et du courriel du club de **PHARE S. ZARZISSIEN** concernant le joueur **MANDILE Ilies** du club de **AZ ZENAGA**, la commission dit que ce joueur évoluant en SENIORS D4 ne rentre pas dans l'interdiction de SURCLASSEMENT (article 7.5 du RSG) car une équipe SENIOR n'est pas une équipe supérieure à une équipe U20. Ce joueur était donc valablement qualifié pour disputer la rencontre.

En conséquence la commission juge la réclamation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Mardi 11 Avril 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D2

25150429 – RUNGIS US / VILLENEUVE ABLON US Futsal D2 du 14/01/23 reporté au 04/04/23

Courrier tardif du club de Rungis US (03/04) et de la municipalité de Rungis informant de l'indisponibilité du gymnase suite à un problème mécanique majeur.

Courriel du club de VILLENEUVE ABLON US 1 en date du 07/04/2023 demandant que la rencontre se déroule sur leur installation suite à deux reports.

La commission indique que les règlements précisent que c'est uniquement en cas de déplacement de l'équipe que la rencontre peut être inversée sur demande écrite.

Rencontre reportée au 25/04/2023 sur les installations de RUNGIS US 1.

Prévenir l'équipe adverse.

25150465 : CHEVILLY LARUE ELAN 2 – CHOISY LE ROI AS 1 du 24/03/23 remis au 13/04/2023

Demande de modification du 10/04/2023 de changement de date via Footclub du club de CHEVILLY LARUE ELAN, suite à une erreur de la commission dans la date de report de la rencontre, acceptée par l'équipe adverse.

Accord de la commission et des deux clubs, la rencontre est avancée au 12/04/2023.

Possibilité de disputer les rencontres en Rappel ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission :

25165622 - CAL 94 FUTSAL 1 – VITRY CA 2 Futsal 1 du 25/03/2023 Remis au 22/04/23

25150432 – CHOISY LE ROI AS 1 / KB FUTSAL 3 Futsal D2 du 12/02/23 Remis au 23/04/23

Coupe du Val De Marne

Dès le premier tour = 1 arbitre officiel à la charge du club recevant.

½ Finales et Finale = 2 arbitres officiels et un délégué officiel à la charge des deux clubs.

N°25786745 - CITOYEN DU MONDE 1 - CHAMPIGNY CF 2 prévu le 08/04/2023 reporté au 22/04/23

Match de championnat le même jour (prioritaire), la Commission reporte la rencontre au 22/04/23. Prévenir vos adversaires.

½ de finale de la Coupe du Val de Marne Futsal

A jouer du **02/05/2023** au **07/05/2023**

🏆 1^{ère} Demi-Finale: B2M FUTSAL 1 – Vainqueur Match 4 le 06/05/2023

🏆 2^{ème} Demi-Finale : CAL 94 FUTSAL 1 – VITRY ASC 1 le 06/05/2023

RAPPEL : Priorité aux matchs de « Championnat » reportés (Ligue ou District) à ces dates.

CLUBS ENGAGES EN CRITERIUM JEUNES FUTSAL

Nous demandons aux clubs engagés qui n'ont pas pu faire de FMI pour leurs rencontres jouées d'envoyer les feuilles de matchs par mail à : futsalvaldemarne@gmail.com

Par ailleurs, nous vous rappelons de définir un référent FMI pour chaque catégorie.

COMMISSION FEMININE

Jeudi 23 Mars 2023

Présents : MMES POLICON – NYEMBMAL – CHOQUET – CATELAN-FONTAINE.

Assistent : MELANIE – HEDI OUDAYA – INES YAGOUB.

Excusé(e)s : MMES BATHENAY – MOULIN – BASSI.

Introduction

Ouverture de la commission, *Présidente de la COMMISSION, Marie-Thérèse POLICON* :

Critériums

Retour sur le lancement des phases 2 et les Coupes du Val-de-Marne

- Pratique U11F à 8
- Pratique U13F à 8
- Pratique U15 F à 8
- Pratique U18F et Seniors à 8

Il est rappelé qu'une FMI doit être établie pour chaque rencontre. Si cela n'est pas possible, une feuille papier devra être transmise au district avec la catégorie.

Coupes du Val de Marne U15F et Séniors F : finales les 17 et 18 juin 2023 à Villiers sur Marne.

En U15F participation pour certains clubs de joueuses de la catégorie U16F. Les équipes agissant ainsi seront éliminées d'office après vérification des feuilles de match par la commission organisation des compétitions.

- Point sur les plateaux U6 à U9, *Pascale CHOQUET*

Des plateaux sont organisés régulièrement, toutefois, leur compte-rendu n'est pas transmis au district ce qui peut poser un problème pour l'attribution des labels et la vérification des obligations pour les clubs. Il est donc important que le CR soit transmis systématiquement.

Formation de Cadres

- Module U9 Féminin : 20 et 21/02/2023 – 16 participantes pour la plupart de jeunes joueuses avec 2 ou 3 profils intéressants.
- Réforme des formations : La réforme des formations est en cours avec la suppression du CFF1. D'autres informations à venir....

Parcours d'Excellence Sportif

- Sélection U14F : Faisant suite aux positionnements de la dernière CT : Sélection U14F Le niveau est moyen et homogène – Les meilleurs profils, détectés en U13 (n-1), ont quitté le District.
 - Interdistrict – Campus de Morfondé – Retours d'expérience
 - 4 joueuses sont retenues au niveau Ligue.
- Concours d'entrée au pôle de préformation féminin de Clairefontaine U13F
 - 5 joueuses (94) sont convoquées pour le tour final.

Evènements

Coupes Futsal – Finales – 31 mai 2023

U13F - 1^{er} tour U13F – 05 mars 2023 – Auguste DELAUNE à Champigny (94 500)

Les qualifiés :

- VGA ST MAUR FF
- RC JOINVILLE
- FC MAISONS ALFORT
- US FONTENAY

Une équipe absente : B2M

U11F - 1^{er} tour U11F – 12 mars 2023 – Léo LAGRANGE à Champigny (94 500)

Les qualifiés :

- VGA ST MAUR FF
- AS ORLY
- VILLENEUVE AFC
- US FONTENAY

Festival Foot U13F -Finale - 25 mars 2023 - Sites d'accueil : Thiais FC

Les qualifiés :

- VGA ST MAUR FF
- US CRETEIL LUSITANOS
- THIAIS FC
- AS ORLY
- ES VITRY
- US FONTENAY
- FC MAISONS ALFORT
- VILLENEUVE AFC

Les premières rencontres ont été tirées au sort le 21/03/2023 par Hedi OUDAYA, Conseiller Technique Départemental Adjoint, sous la supervision de Patrick DARDENNES, Secrétaire Général du District du Val-de-Marne de Football :

US CRETEIL LUSITANOS	ES VITRY
VILLENEUVE AFC	VGA SAINT MAUR FF
AS ORLY	THIAIS FC
FC MAISONS ALFORT	US FONTENAY

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

- 9h30/ Arrivée des clubs – Accueil et vérification Licences
- 10h00/ Réunion préparatoire Organisateur + Educateurs
- 10h30/ Début des tests (cf. document annexe)
- 11h30/ Fin des tests
- 12h45/ Début des rencontres – Matchs 1
- 12h00/ Pause déjeuner
- 13h00/ Matchs 2
- 13h25/ Matchs 3
- 13h50/ Matchs 4
- 14h15/ Matchs 5
- 14h30/ Fin des rencontres

• **Challenge U11F - 1^{er} tour - 16 avril 2023**

- Finale - 3 juin 2023 – Recherche site d'accueil à 2 terrains
- TIRAGE AU SORT DES GROUPES DU 1^{ER} TOUR DU CHALLENGE U11F (sur le terrain du club 1^{er} nommé) – tirage effectué par la commission organisation des compétitions
GROUPE A (à SAINT MAUR)
VGA ST MAUR FF – FC MAISONS ALFORT – ES VITRY
GROUPE B (à THIAIS)
FC THIAIS – RC JOINVILLE – FC NOGENT
GROUPE C (à FONTENAY SOUS BOIS)
US FONTENAY – AS ORLY – US CRETEIL
GROUPE D (à VILLENEUVE AFC)
VILLENEUVE AFC - CO VINCENNES – VALENTON

Girly TOUR



10h - 12h30	05/02	Complexe sportif Philippe De Dieuleveult - Le Plessis-Trevisé Ecole Plesseenne de Football
14h - 16h30	18/02	Stade Gérard Roussel - Villeneuve-saint-Georges Villeneuve Academie Football Club
14h - 16h30	19/02	Centre des bords de Marne - Le Perreux-sur-Marne Bords de Marne Futsal
14h - 16h30	02/03	Parc des Sports - Sucy-en-Brie Sucy F.C.
10h - 12h30	11/03	Stade Auguste Marin - Saint-Maur-des-Fossés St Maur F. Féminin V.G.A.
14h - 16h30	05/04	Stade Georges Melies - Orly A.S. ORLY
10h - 12h30	10/04	Stade Alain Mimoun - Thiais Thiais F.C.
14h - 16h30	15/04	Stade Maurice Cubizolles - Maisons-Alfort Maisons Alfort F.C.
14h - 16h30	26/04	Stade Dominique Duvauchelle - Créteil Creteil Lusitanos F.U.S.
14h - 16h30	02/05	Stade Georges Le Tiec - Fontenay-sous-bois Fontenay SS/BOIS U.S.
14h - 16h30	03/05	Stade De Gournay - Ivry-sur-Seine U.S. IVRY FOOTBALL
	06/05	À déterminer - Vitry-sur-Seine VITRY E.S.

Invitation le 3 mai à un tournoi de Futsal : pas possible.

Date de la prochaine commission : 15 juin 2023

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 13 AVRIL 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAITS GENERAUX

Féminines D1 :

VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

LE PERREUX ASF (PV 31/01/22)

Séniors D3.A :

ALFORTVILLE US (2) (PV 19/01/22)

Seniors D4.B :

CHOISY AS (3) (PV 15/11/22)

ASOMBA (2) (PV 24/01/23)

VAL DE BIEVRE (2) (PV04/04/23)

U18 D3.A :

MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

CHOISY AS (2) (PV 30/11/22)

U18 D3.B :

BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

CAUDACIENNE ES (1) (PV 15/11/22)

U18 D4.A :

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV 29/09/22)

U16 D2.B :

OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1) (PV 04/10/22)

U16 D4.A :

FC VITRY 94 ACADEMIE (PV 08/11/22)

U16 D4.B :

ALFORTVILLE FC (1) (PV 08/11/22)

U14 Phase 1 – Poule 1 :

CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

ANCIENS D2.B :

CHEVILLY LARUE (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D3.A :

GENTILLY AC (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D4 :

ARSENAL AC (PV 15/11/22)

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de Match Manquante :

SENIORS D4.A : 25149407 : USJTO CHOISY 5 / KOPP 97 S. du 02.04.23

U14 D3.A : 25678886 : THIAIS FC 2 / ORLY AVS 2 du 01/04/23

U14 D4. B : 25679022 : LUSITANOS US 2 / NOGENT FC 2 du 01/04/23

U14 D4.C : 25567866 : VITRY CA .2 / NOGENT FC 3 du 01/04/23

2ème Appel de Feuille de Match Manquante :

U16 D1 : 24654327 : LUSITANOS US 1 / VINCENNES CO 2 du 26/03/23

U16 D3.A : 24654635 : ARCUEIL COSM 1 / ENT.SANTENY MANDRES du 19.03.23

Match perdu par pénalité au Club recevant, sans réponse aux 2 appels de « FEUILLE MANQUANTE »

U14 D4 – Poule C : 25678657 : ALFORTVILLE US / VILLENEUVE AFC du 11/03/23

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
 - En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 27/03/2023)

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
SENIORS D3 FC THIAIS 2	26/03/2023		
SENIORS D4 AC TROPICAL GENERATIONS TAKTIK 1	26/02/2023 12/03/2023		
COUPE VDM SENIORS ES VITRY 1	19/02/2023		
ANCIENS D1 US IVRY 11	19/03/2023		
ANCIENS D3 US VILLEJUIF	26/03/2023		
U18 D2 CO VINCENNES	15/01/2023		
U18 D3 MAROLLES FC	22/01/2023		
COUPE VDM U16 FC CHAMPIGNY AS CHOISY LE ROI	08/01/2023 08/01/2023		
Coupe Amitié U16 US IVRY FOOT	08/01/2023		
U16 D1 US LUSITANOS	26/03/2023		
U16 D2 US ALFORTVILLE 1	12/02/2023		
U16 D3 FC CHAMPIGNY 2 LUSITANOS ST MAUR ARCUEIL COM US FONTENAY 3	12/02/2023 22/01/2023 19/03/2023 19/03/2023	19/03/2023	
U16 D4 AS CHOISY LE ROI SFC CHENNEVIERES	15/01/2023 19/03/2023		
U14 D2 AJ LIMEIL BREV. D3 AVS ORLY D4 VAL DE FONTENAY 2 D4 SFC CANNAVEROIS 1 D4 US ALFORTVILLE	18/02/2023 25/03/2023 18/02/2023 18/02/2023 11/03/2023		
COUPE VDM U14 ORLY AVS	04/03/2023		
Coupe Amitié U14 CO VINCENNES US CRETEIL LUSITANOS US VILLEJUIF	07/01/2023 04/03/2023 04/03/2023		

ANNEXES

AMENDES

Club :	532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.					
Dossier :	20972300	du	12/04/2023	Anciens D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	25043083	26/03/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	95	2eme Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait		11/04/2023	11/04/2023		40,00€

Club :	519839	VILLEJUIF U.S.					
Dossier :	20972336	du	12/04/2023	U18f & Seniors F (94)/ Phase 2	Poule U	25655089	08/04/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		11/04/2023	11/04/2023		40,00€

Club :	500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.					
Dossier :	20972503	du	12/04/2023	U16 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	24654824	26/03/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		11/04/2023	11/04/2023		40,00€

Total Général :							120,00€
-----------------	--	--	--	--	--	--	---------